



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2012

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil municipal : 33
Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du docteur André GARRON, Maire.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 30

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, RÔCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe,

Absents excusés ayant donné procuration :

DESVILETTES Louis donne procuration à GARRON André, CHAOUCHE Darel donne procuration à BOTA Yasmine, FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents excusés :

Aucun

La séance est ouverte ce jeudi 26 janvier 2012, à 18 h 30, sous la présidence de son maire en exercice, le docteur André GARRON, qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance comme suit :

Proposition : Madame Yasmine BOTA

Adoption du compte rendu de séance du :

Pour :

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

Ordre	Objet du projet de délibération	Rapporteur
1	Direction des Finances – Service Finances – Débat d'orientation budgétaire 2012 (DOB)	André GARRON
2	Direction des finances – Service finances – Ouvertures de crédits – Budget commune.	Danièle RAVINAL
3	Direction des finances – Service finances – Ouvertures de crédits – Budget Eau.	Danièle RAVINAL
4	Direction des finances – Service finances – Ouvertures de crédits – Budget Assainissement.	Danièle RAVINAL
5	Direction des Finances – Service Finances – Actualisation n°4 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 relative à la construction de la cuisine centrale.	Danièle RAVINAL
6	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Création d'un pôle administratif et culturel.	André GARRON
7	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Pose de conteneurs pour le tri sélectif	André GARRON
8	Pôle services techniques – Service urbanisme – Contrat entre l'Etat et la commune de Solliès-Pont relatif à la production de logements locatifs sociaux pour la période 2011-2013	André GARRON
9	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Interdiction d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste sur la commune.	André GARRON
10	Pôle services techniques – Service urbanisme - Demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur la taxe locale d'équipement – Monsieur AVELLINO Dominico.	Patrick BOUBEKER Retirée
11	Pôle services techniques – Service urbanisme - Demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur la taxe locale d'équipement – « L'Hôtel Flora »	Patrick BOUBEKER Retirée
12	Pôle services techniques – Service urbanisme - Demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur la taxe locale d'équipement – Monsieur MIELO Fabrice	Patrick BOUBEKER Retirée
13	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Renouvellement de la convention comité de secteur	Philippe LAURERI
14	Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Abrogation de la délibération du 28 juin 2009 relative à la fixation des tarifs d'enlèvement et de nettoyage des ordures ménagères lors des dépôts sauvages commis sur la voie publique ou sur un terrain privé de la commune.	Philippe LAURERI
15	Pôle Administration ressources – direction des ressources humaines – Créations de poste	Jean-Pierre COIQUAULT

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales et des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du 8 décembre 2011.

Liste des décisions municipales

N°	Objet de la décision municipale
92-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention de l'association « l'ATELIER » dans les écoles maternelles.
93-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention de l'association école de cirque « les pitreries » dans les écoles maternelles.
94-11	Convention à finalité pédagogique pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention de l'association la ferme pédagogique « les jardins des 4 saisons » dans les écoles maternelles.
95-11	Annule et remplace la décision municipale n°83-11 pour l'année 2011-2012 relative à l'intervention de l'association « l'atelier » dans les écoles élémentaires.
96-11	Paie ment des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, pour l'affaire Mairie de Solliès-Pont contre CANION-LE PAUMIER.
97-11	Paie ment des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, pour l'affaire mairie de Solliès-Pont contre O10C BUISINESS.
98-11	Paie ment des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, pour l'affaire centre communale d'action sociale de Solliès-Pont contre O10C BUISINESS SOLUTION.
99-11	Autorisation d'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire mairie de Solliès-Pont contre madame Catherine DE WIT
100-11	Paie ment des honoraires à la SELARL GRIMALDI-MOLINA et associés, pour l'affaire mairie de Solliès-Pont contre madame Catherine DE WIT
01-12	Modification de la régie d'avance du Pôle Famille Sport Solidarité pour les services petite enfance, enfance, jeunesse et sports.

**Liste des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la
délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation
du conseil municipal au maire**

- ➡ **Marché 11019 « Prestations de lutte contre les macros nuisibles »** conclu avec la société LA GENERALE DE DESINFECTION. Le marché est traité à prix unitaire et forfaitaire pour les prestations curatives et à prix global et forfaitaire pour les prestations préventives.

- ➡ **Marché 11020 « Fourniture et livraison de carburant en vrac »** déclaré infructueux en commission d'appel d'offre le 29 novembre 2011.

- ➡ **Marché 11021 « Missions de géomètres experts »** conclu avec le cabinet ARAGON. Le marché est un marché à bons de commande. Le montant des dépenses annuelles est fixé comme suit : montant minimum 3 000 € HT ; montant maximum : 30 000 € HT.

- ➡ **Marché 11022 « Fourniture de panneaux en lave émaillée pour les circuits touristiques piétonniers de la ville de Solliès-Pont »** conclu avec la société EMPREINTE. Le marché est un marché à bons de commande. Les livraisons des fournitures sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs émis au fur et à mesure des besoins. Le montant annuel est fixé comme suit : montant minimum : 2 000 € TTC ; montant maximum : 25 000€ TTC

- ➡ **Marché 11023 « Mission contrôle technique »** pour la création d'un pôle administratif et culturel au château » conclu avec la société DEKRA Inspections pour un montant de 18 992.48 €TTC.

- ➡ **Marché 11024 « Déplacement de canalisation d'eau pluviale et création d'un mur de soutènement venant en confortement du mur existant au cimetière de Solliès-Pont »** conclu avec l'entreprise LITTORAL BATIMENT pour un montant de 51 399.50 €TTC

- ➡ **Marché 11025 « Acquisition et mise en œuvre du progiciel de la bibliothèque »** de Solliès-Pont » conclu avec la société C3RB INFORMATIQUE pour un montant de 19 100.12 € TTC.

- ➡ **Marchés 11026/11027 « travaux de désamiantage de bâtiments communaux avant travaux »** lot n°1 « château » ; lot n°2 « maison ruffino » déclarés sans suite.

- ➡ **Marché 10021 » Construction de la cuisine centrale lot n°10 « électricité » avenant n°1-** intégration d'une plus value et d'une moins value » conclu avec la société AVISO pour un montant de 1 652.15 €TTC.

- ➡ **Marché 10014 » Construction de la cuisine centrale lot n°3 « Menuiseries extérieures » avenant n°1-** intégration de travaux supplémentaires » conclu avec la société ECM pour un montant de 861.12 € TTC.

- ➡ **Contrat Internet** conclu avec la société Orange pour une durée de 3 ans ferme pour un montant de 831,30 HT par mois.
- ➡ **Contrat de maintenance logiciel de délibération** conclu avec CLOGIK pour une durée de 3 ans et pour un montant de 900 € HT par an.
- ➡ **Contrat pour nettoyage des canaux arrosant ouvert** conclu avec l'association DEFIS AVENIR – ESAT « LA FERME DU GAPEAU » pour un montant de 17 820 € soit 60 interventions à 297.00 €. Le contrat est conclu pour 12 mois.
- ➡ **Contrat d'abonnement location entretien machine à affranchir** conclu avec la société NEOPOST pour un montant de 650 € HT par an. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une période de 12 mois renouvelable par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de deux (2) ans. La durée maximale du contrat ne pourra excéder trois (3) ans. La reconduction est expresse.
- ➡ **Contrat de location de la balance Intégré à la machine à affranchir** conclu avec MAIL FINANCE pour un montant de 658 € HT par an. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une période de 12 mois renouvelable par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de deux (2) ans. La durée maximale du contrat ne pourra excéder trois (3) ans. La reconduction est expresse.
- ➡ **Contrat d'utilisation d'une machine à affranchir** conclu avec LA POSTE.
- ➡ **Contrat de prestations de service pour l'entretien de la voirie** conclu avec l'ESAT CATVERT pour un montant forfaitaire mensuelle de 1550 € H.T. le contrat est conclu pour une durée d'un an.
- ➡ **Contrat d'entretien de l'orgue de l'église saint Jean-Baptiste** conclu avec la SA Orgues Pascal QUOIRIN pour un montant de 484.50 € TTC par an. Le contrat est conclu pour une durée d'une année. Il peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de deux (2) ans. La durée maximale du contrat ne pourra excéder trois (3) ans. La reconduction est expresse.



Motion n° 1

Objet : motion pour le maintien des droits de plantation

Rapporteur : André GARRON, Maire.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (1:40)

Motion n° 2

Objet : motion de soutien pour la création d'une nouvelle caserne de sapeurs pompiers à Solliès-Pont

Rapporteur : André GARRON, Maire.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (5:41)

Monsieur LUQUAND : (6:33)

Monsieur le maire : (7:10)

Monsieur LAURERI : (1:25)

Monsieur le maire : (0:59)

Monsieur RIMBAUD : (1:50)

Monsieur le maire : (0:44)

Délibération n° 1

Objet : Direction des Finances – Service Finances – Débat d'orientation budgétaire 2012 (DOB)

Rapporteur : André GARRON, Maire.

Monsieur le maire engage avec les membres du conseil municipal le nouveau débat d'orientation budgétaire.

Il rappelle tout d'abord le fondement même de ce débat à savoir :

1- Les objectifs :

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière d'une collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

2- les caractères du D.O.B. :

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Ce nouveau débat d'orientation budgétaire est engagé sur la base d'une présentation de documents ci-joints.

A l'issue de cette présentation et des échanges qui ont eu lieu le conseil municipal prend acte du déroulement de ce nouveau débat.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (56:18)
Monsieur LUQUAND : (5:13)
Monsieur le maire : (2:23)
Monsieur RIMBAUD : (1:03)
Monsieur le maire : (1:15)
Madame CHASTEIGNET : (0:16)
Monsieur RIMBAUD : (0:22)
Monsieur le maire : (0:24)
Monsieur KASPERSKI : (2:26)
Monsieur le maire : (3:20)

Délibération n° 2

Objet : Direction des finances – Service finances – Ouvertures de crédits – Budget commune.

Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire.

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le conseil municipal peut autoriser la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A cet effet, afin de poursuivre certaines opérations ou engager de nouvelles dépenses qui s'avèreraient urgentes et nécessaires, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir ouvrir les crédits suivants, étant entendu que lesdits crédits seront inscrits au budget primitif 2012 lors de son adoption.

Ouverture du débat :

Interventions :

Madame RAVINAL : (0:44)
Monsieur le maire : (0:04)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 3

Objet : Direction des finances – Service finances – Ouvertures de crédits – Budget Eau.

Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire.

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le conseil municipal peut autoriser la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A cet effet, afin de poursuivre certaines opérations ou engager de nouvelles dépenses qui s'avèreraient urgentes et nécessaires, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir ouvrir les crédits suivants, étant entendu que lesdits crédits seront inscrits au budget primitif 2012 lors de son adoption.

Ouverture du débat :

Interventions :

Madame RAVINAL : (0:21)

Monsieur le maire : (0:04)

Madame AUTRAN : (0:15)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 4

Objet : Direction des finances – Service finances – Ouvertures de crédits – Budget Assainissement.

Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire.

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le conseil municipal peut autoriser la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A cet effet, afin de poursuivre certaines opérations ou engager de nouvelles dépenses qui s'avèreraient urgentes et nécessaires, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir ouvrir les crédits suivants, étant entendu que lesdits crédits seront inscrits au budget primitif 2012 lors de son adoption.

Ouverture du débat :

Interventions :

Madame RAVINAL : (0:38)

Monsieur le maire : (0:45)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 5

Objet : Direction des Finances – Service Finances – Actualisation n°4 de l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°1 relative à la construction de la cuisine centrale.

Rapporteur : Danièle RAVINAL, adjointe au maire.

L'autorisation de programme n°1 relative à la construction de la cuisine centrale a été

actualisée lors de la séance du conseil municipal en date du 8 décembre 2011.
Un décalage ayant eu lieu entre l'avancement des travaux et l'envoi des factures par les fournisseurs, il convient de l'actualiser une nouvelle fois.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (0:15)

Madame RAVINAL : (0:32)

Monsieur le maire : (0:55)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 6

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Création d'un pôle administratif et culturel.

Rapporteur : André GARRON, Maire.

La commune de Solliès-Pont est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui résulte de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR).

La commission départementale d'élus chargée de fixer les catégories prioritaires susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR s'est réunie en préfecture et a défini :

- Comme prioritaires en 2012, onze (11) catégories d'opérations dont : « les travaux de construction et de réhabilitation des mairies, des bâtiments communaux ... ».

- Un taux moyen d'intervention de la DETR se situant entre 25 % et 35 % pour une subvention minimum de 4 000 euros.

Durant les exercices 2012, 2013, d'importants travaux vont être réalisés au château, afin de créer un pôle administratif et culturel qui sera opérationnel fin 2013.

- La partie administrative regroupera les services actuellement situés avenue du 6^{ème} RTS : bureau du maire, cabinet du maire, adjoints, direction générale, secrétariat, services d'accueil au public (hôtesse d'accueil, état-civil, affaires générales, titres sécurisés), direction des ressources humaines, direction des finances, service événementiel et salle des mariages.

- La partie culturelle sera dédiée à l'accueil et à l'organisation de manifestations culturelles et festives (exposition, spectacles de toute nature, débats, etc...) avec la création d'une salle de conférence et plusieurs salles d'exposition, à usage polyvalent.

- Comme indiqué ci-dessus ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la DETR.

Le montant des travaux pour la création de ce pôle est estimé à 2 000 000 € HT (hors études).

Il est proposé de solliciter une aide de 500 000 € représentant un taux de subvention de 25 %, répartie sur deux tranches fonctionnelles de 250 000 € chacune.
La première tranche sera présentée au titre de l'exercice 2012 et la seconde sur l'exercice suivant.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• Etat (DETR) 500 000 € (25 %) répartis en 2 tranches :	
1 ^{ère} tranche 2012	250 000 €
2 ^{ème} tranche 2013	250 000 €
• Autofinancement	1 500 000 €

TOTAL HT	2 000 000 €
T.V.A. (19.6%)	392 000 €

TOTAL TTC	2 392 000 €

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (1:36)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 ----- ADOPTÉE

Délibération n° 7

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable - dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Pose de conteneurs pour le tri sélectif

Rapporteur : André GARRON, Maire.

La commune de Solliès-Pont est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui résulte de la fusion en 2011 de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR).

La commission départementale d'élus chargée de fixer les catégories prioritaires susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR s'est réunie en préfecture, et a défini :

- Comme prioritaires en 2012, onze (11) catégories d'opérations dont : « la prévention des déchets avec des opérations sous maîtrise d'ouvrage publique relatives à la filière tri et à la valorisation des déchets ménagers ».

- Un taux moyen d'intervention de la DETR se situant entre 25 % et 35 % pour une subvention minimum de 4 000 euros.

Au cours de l'exercice 2012, va être réalisée la pose de conteneurs pour le tri sélectif et, comme indiqué ci-dessus, ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la DETR.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 50 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) 17 500 € (35 %)
- Autofinancement 32 500 € (65 %)

TOTAL HT	50 000 €
T.V.A. (19.6%)	9 800 €

TOTAL TTC	59 800 €
-----------	----------

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (0:37)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 8

Objet : Pôle services techniques – Service urbanisme – Contrat entre l'Etat et la commune de Solliès-Pont relatif à la production de logements locatifs sociaux pour la période 2011-2013

Rapporteur : André GARRON, Maire.

En application des dispositions de l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 de solidarité et de renouvellement urbains, 20 % des résidences principales de la commune devraient être des logements locatifs sociaux soit 913 logements. Au 1^{er} janvier 2011, la commune de Solliès-Pont disposait de 326 logements locatifs sociaux (cf. annexe 1).

Afin de combler ce retard, l'Etat fixe à la commune, par période de trois ans, des objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux. Pour la période 2008-2010, l'objectif a été fixé à 88 logements. Lors du bilan triennal réalisé en juillet 2011, il a été constaté que la commune avait atteint 66 % de son objectif par le financement de 46 logements à l'îlot de la gare et 12 logements aux Jardins de Solliès.

Après avis du Comité Régional de l'Habitat, l'Etat a constaté la carence de la commune par arrêté du 1^{er} août 2011. Toutefois, il n'a pas majoré le montant du prélèvement prévu à l'article L.302-7 du code de la construction et de l'habitation compte tenu des engagements pris par la commune dans le document d'urbanisme et des projets immobiliers à venir.

Pour la période triennale 2011-2013, l'Etat a fixé à la commune un objectif de 90 logements locatifs sociaux. Afin de déterminer les moyens d'atteindre cet objectif et de rattraper le déficit des périodes antérieures, l'Etat et la commune sont convenues d'établir un contrat de mixité sociale, joint à la présente délibération.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (14:50)

Monsieur LUQUAND : (2:59)

Monsieur le maire : (5:00)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 9

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Interdiction d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste sur la commune.

Rapporteur : André GARRON, Maire.

L'association des maires du Var et d'autres associations (comme celle des maires ruraux de France et des maires ruraux du Var) ont constitué des groupes de travail pour examiner les risques technologiques, environnementaux, sanitaires ou économiques éventuels, liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schistes sur notre département, notamment à la suite du permis dit « de Brignoles ». Ce permis d'exploration de gaz de schiste, en cours de demande, s'étend sur près de 7000 km² dont une majeure partie du territoire Varois et une partie de la Côte d'Azur (jusqu'à Grasse) et des Bouches du Rhône.

Les conclusions de ces groupes de travail, reprises dans la présente délibération, les a conduit à inviter l'ensemble des communes du département à délibérer et à prendre des arrêtés de protection en vue d'éliminer ce risque.

Face aux incertitudes actuelles et par précaution, la commune de Solliès-Pont souhaite mettre en place ce type de protection.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire : (6:06)

Monsieur LUQUAND : (2:42)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 ----- ADOPTÉE

Délibération n° 10

RETIREE

Objet : Pôle services techniques – Service urbanisme - Demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur la taxe locale d'équipement – Monsieur AVELLINO Dominico.

Délibération n° 11

RETIREE

Objet : Pôle services techniques – Service urbanisme - Demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur la taxe locale d'équipement – « L'Hôtel Flora ».

Délibération n° 12

RETIREE

Objet : Pôle services techniques – Service urbanisme - Demande de remise gracieuse de pénalités de retard sur la taxe locale d'équipement – Monsieur MIELO Fabrice.

Délibération n° 13

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Renouvellement de la convention comité de secteur

Rapporteur : Philippe LAURERI, adjoint au maire.

Le conseil général du Var et la commune de Solliès-Pont ont signé, en date du 1^{er} février 2007, une convention pour la mise en œuvre et la gestion d'un comité de secteur, ayant pour objectif principal la protection des zones urbanisées contre les feux de forêts.

Les objectifs d'un comité de secteur sont les suivants :

- favoriser les échanges entre les différents acteurs concernés par la protection de la forêt et des interfaces 'boisé / bâti',
- disposer d'une meilleure connaissance des interfaces 'forêt / habitations',
- améliorer la protection de l'habitat individuel,
- soutenir la mise en œuvre de projets spécifiques renforçant la protection des zones à forts enjeux,
- faciliter la coordination de chaque intervenant en prévention passive et en phase de lutte.

Cette convention est arrivée à expiration et afin de poursuivre le travail en cours, il est proposé de la renouveler pour une période de 3 ans.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur LAURERI : (0:33)

Monsieur le maire : (0:10)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 14

Objet : Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Abrogation de la délibération du 28 juin 2009 relative à la fixation des tarifs d'enlèvement et de nettoyage des ordures ménagères lors des dépôts sauvages commis sur la voie publique ou sur un terrain privé de la commune.

Rapporteur : Philippe LAURERI, adjoint au maire.

Par délibération en date du 28 mai 2009, le conseil municipal a fixé les tarifs forfaitaires pour ce qui concerne l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages d'ordures ménagères ou assimilés.

Cette délibération n'est pas un acte créateur de droits. En effet, pour créer des droits l'acte en cause doit d'abord être un acte individuel. Les actes réglementaires ne sont pas créateurs de droit car, nul n'a de droit acquis au maintien d'un règlement.

Dans le cas où l'acte ne crée pas de droits, le retrait est possible à toute époque.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur LAURERI : (0:21)

Monsieur le maire : (0:30)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

Délibération n° 15

Objet : Pôle Administration ressources – direction des ressources humaines – Créations de poste

Rapporteur : Jean-Pierre COIQUAULT, 1er adjoint au maire.

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'avancement de grade a lieu d'un grade au grade immédiatement supérieur ; il se traduit par :

- une augmentation du traitement,
- une amélioration des perspectives de carrière : indice terminal supérieur, possibilité d'accès à un grade ou à un cadre d'emplois encore plus élevé.

Dans ce but, la création des postes décrits ci-dessous est devenue nécessaire afin de procéder à l'avancement de grade de certains agents :

- un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- un agent de maîtrise principal,
- six adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- deux adjoints techniques de 1^{ère} classe.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur COIQUAULT : (0:46)

Monsieur le maire : (0:38)

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0 -----ADOPTÉE

➤ **Communication diverses : (11 :49)**

➤ *Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 février 2012 à 18h30 à la salle des fêtes.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 26 janvier 2012 à 21h20.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont